

**6698/26**

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

**SÉNAT**

---

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
le 17 avril 2026

---

Enregistré à la Présidence du Sénat  
le 17 avril 2026

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE  
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,  
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**DÉCISION DU CONSEIL autorisant l'ouverture de négociations avec la République argentine en vue de la conclusion d'un accord entre l'Union européenne et la République argentine établissant un cadre pour la participation de la République argentine à des opérations de gestion de crises menées par l'Union européenne ("accord-cadre de participation")**



*Ce document est disponible auprès du secrétariat de la commission des affaires européennes*